Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06/04/2012 Nombre de conseillers en exercice : 14
Date d'affichage : 20/04/2012 Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 11

L'an deux mil douze.

Le jeudi 12 avril à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents M Lemelle Christian Adjoints, Mmes Questel Huguette, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Le Marois Sébastien Mme Singeot Michèle, M Bauchet René.

Présent par pouvoir : Mme Amand Catherine Mme Hubert Emmanuelle, Mrs Rousselin Vivien

Etaient absents excusés : Mrs Bosquet Alain , Lefebvre Pascal , M Delarue Jacques.

Secretaire : M. Le Marois Sébastien

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE.

2012-09

Vote des 3 taxes

Le conseil municipal décide de reconduire le taux des 3 taxes à savoir :

Taxe d'habitation : 08,05%
Taxe foncier bâti : 17,30%
Taxe foncier non bâti : 40,80%

Le syndicat des collèges est en cours de dissolution. Le conseil municipal décide de fiscaliser la participation 2012 au dit syndicat si appel de cotisation.

2012-10

Compte de gestion 2011

Le compte de gestion 2011 présenté par M Morel, receveur municipal, est approuvé à l'unanimité.

2012-11

Compte administratif 2011

Le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité. Il ressort avec un excédent de clôture en fonctionnement de 146373,70 € et un excédent en investissement de 46742,24 €.

2012-12

Affectation des résultats

Le résultat cumulé au 31/12/2011 se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Excèdent de 146373,70 €

Section d'investissement : Excèdent de 46742,24 €

Le déficit des restes à réaliser pour l'exercice 2011 est de 5612.74 €. Largement comblé par l'excédent d'investissement, il n'y a pas lieu d'affecter les résultats de fonctionnement par le biais du compte 1068.

2012-13

Budget primitif 2012

Le budget primitif est adopté à l'unanimité, il s'équilibre tant en dépense qu'en recette à 141344 € en investissement et à 523014,86 € en fontionnement.

La ligne de trésorerie de 100000 € contractée le 0812/2011 fera l'objet d'un remboursement afin d'en limiter les frais bancaire. Toutefois jusqu'à son échéance le 31/10/2012, elle pourra être réactivée en cas de besoin de trésorerie.

2012-14

Crèche intercommunale RECRE A5

La commune de St Aubin Celloville se retire du projet. Un courrier des Maires des communes restantes (les Authieux sur le port St ouen, Quevreville la porterie, Ymare et Gouy) autorise cette sortie.

Le comité syndical RECREA 5 s'est réuni le 19 mars 2012 et a décidé de modifier ses statuts. Cette modification porte sur la transformation du syndicat d'étude en syndicat de réalisation. Les nouveaux statuts sont joints à la présente délibération et devront être annexes pour envoi aux services de la préfecture de seine maritime.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide : D'adopter les nouveaux statuts du syndicat RECREA 5.

Le conseil municipal valide la sortie de st aubin celloville.

Le conseil municipal valide la participation financière de la commune à ce syndicat pour 2012

Le syndicat rentre donc maintenant dans une phase de réalisation

2012-15

Piscine

Un referendum était organisé par la municipalité le 25 mars dernier sur la participation ou non de la commune dans un projet de réalisation de piscine intercommunale.

Les résultats ci-dessous

Participation: 239 votants

Non: 191 Oui: 48

Ces résultats justifies la sortie de la commune de ce projet en conséquence elle ne participera pas au syndicat de réalisation.

2012-16

Document unique école

Pour se conformer à la mise en place du document unique suite à la réunion organisée par les instances de l'éducation nationale le 28 mars dernier, un groupe de travail composé d'élus, de représentants de parent d'élève et d'enseignants à l'école communale sera constitué et devra établir ce document pour la fin juin.

2012-17

Divers

Service commun voierie CREA

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de création d'un service commun voierie avec la CREA.

Afin de connaître le coût qui sera facturé, le service commun établira un devis pour chaque mission que la commune lui confiera. Devis établie selon les forfaits types prévisionnels présentés dans la convention.

Chemin de randonnée

Le conseil municipal valide la commande de 400 pochettes et charge Monsieur le Maire d'en passer commande auprès du groupe de travail adéquat.